



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2026

Convocation du 31 Août 2026

Présents : Mesdames : Claudine BARON, Nathalie BOURDIN, Hélène CHATELAIN, Sibylle DAUDRÉ, Julie DENIAU, Hélène DRÉVILLE, Nadège FERTÉ, Fanny LE BEC, Cristina JBANCA, Émilie SIMONY

Messieurs : Olivier HERBIN, Mathieu LEBRUN, Jean MARTIN, Jean MORELL, Jonathan RAIMBAULT, Alexandre STERLIN, Christophe VIRLOGEUX, Corentin WEISSE.

Absents : Mesdames Sandrine LHOTTE et Céline BACH

Pouvoirs : Monsieur Jean-Luc DI MEO donne pouvoir à Madame Claudine BARON
Monsieur Thierry GILLOTIN donne pouvoir à Madame Nadège FERTÉ
Monsieur Alexandre CHORQUES donne pouvoir à Monsieur Mathieu LEBRUN

Secrétaire : Madame Hélène DRÉVILLE

Secrétaire auxiliaire : Madame Véronique JOLY

Ouverture de séance : 20h30

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2026

Aucune remarque ayant été soulevée, le compte rendu est approuvé.

2) Décisions du Maire :

N°2026/24 : Etude de faisabilité d'une nouvelle mairie

Signature d'une convention avec le cabinet Atelier NDF pour l'étude de la faisabilité de la construction d'une nouvelle mairie sur le site du Moulin pour un montant total de 34 560.00 €, durée de l'étude : 4.5 mois.

Voici le détail des 3 phases :

➤ Étape 1 : Analyse du site et ses enjeux (7 200€ HT)

- Visite de terrain (1 réunion)
- Conservation des végétaux
- Recherche historique (1 mois)

➤ Étape 2 : Élaboration des scénarios d'aménagement (8 800€ HT) – 1 réunion - 2 mois

➤ Étape 3 : Consolidation du scénario privilégié et feuille de note opérationnelle.

La phase sera accompagnée par un économiste de la construction qui estimera le coût ses travaux de façon fiable (12 800€ HT) –
1 réunion - 1,5 mois.

N°2026/25 : Renouvellement d'un an du dispositif Papillons ; il s'agit d'une boîte aux lettres dans laquelle les enfants peuvent déposer courriers ou dessin qui sont ensuite analysés par l'association « Papillons » afin d'y déceler des souffrances. Ce renouvellement comporte une formation d'une personne ressource qui analyse et suit les courriers.

Ce dispositif est renouvelé du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 : 275€ TTC (TVA non applicable).

N°2026/26 : Contrat de maintenance du site avec PULSAR AGENCY

- Hébergement de site,
- Sauvegarde du site,
- Conseils, support, hotline,
- Maintenance préventive et mises à jour (fonction et sécurité),
- Maintenance curative.

Forfait annuel de 1 908€ HT.

Les licences payantes des extensions liées à ce site sont à la charge de la commune.

FINANCES

1-Décisions modificatives au budget 2026

Décision modificative N° 2 au Budget 2026

Sous l'ancienne mandature une convention a été signée avec le SIECCAO afin d'établir les modalités d'intervention et de financement pour les travaux de reprise des réseaux d'eau potable de 8 impasses. Nous avons donc inscrit au BP 2026 la somme de 119 000.00 euros, montant initial de notre participation, à l'article 21538 (travaux sur les réseaux).

Or, à la demande de monsieur Hellen, notre trésorier, nous devons corriger cette imputation car en matière d'investissement, les participations se traduisent par des dépenses au chapitre 204.

L'article 21538 aurait été correcte si nous avions effectué directement les travaux et payé les sociétés. Dans le cas présent, c'est le SIECCAO qui intervient et nous participons financièrement aux travaux.

Il faut donc prévoir les crédits au chapitres 204, pour un montant actualisé de 99 396.21 euros, selon l'écriture suivante.

Art-chapitre	Dépenses	Recettes
21-21538 Immobilisation – autres réseaux	-99 396.21	
204-20415342 Subvention d'équipement versée	+99 396.21	
Total	0	

Le conseil municipal approuve cette Décision Modificative

Approuvé à l'unanimité - Délibération 72/2026

Les crédits au chapitre 204 sont amortissables, ainsi il nous faut fixer la durée d'amortissement.

La durée d'amortissement pour les subventions de biens immobiliers et installations est fixée à 30 ans.

Cela signifie que nous devons chaque année prévoir la somme de 3 313.21 euros pour amortir ces frais pendant ces 30 années.

Pour information la commune peut choisir de baisser ces durées en fonction des montants.

Le conseil municipal fixe la durée d'amortissement des comptes 204 à 30 ans.

Ces sommes seront inscrites aux budgets 2026.

Approuvé à l'unanimité - Délibération 73/2026

2-Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants

À ce jour, la commune de Saint-Witz n'a pas institué la Taxe sur les Logements Vacants (THLV) par délibération du conseil municipal.

Saint-Witz ne fait pas partie de la zone tendue soumise de plein droit à la Taxe sur les Logements Vacants régie par l'article 232 du Code Général des Impôts.

Nous avons donc la possibilité d'instituer la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants, prévu à l'article 1407 bis du Code Général des Impôts.

Elle vise les logements vacants **depuis plus de 2 ans** au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Le taux retenu sera égal à celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires appliquée par la commune.

Nous devons donc délibérer avant le 1^{er} octobre pour une application au 1^{er} janvier 2027.

Le conseil municipal approuve l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Approuvé à l'unanimité - Délibération 74/2026

3-Instauration d'un tarif cantine pour les enfants non-inscrits

Lors du précédent conseil municipal nous avons décidé de ne pas augmenter cette année les tarifs liés à la restauration scolaire.

Nous proposons néanmoins, la création d'un tarif spécial pour les enfants qui déjeunent à la cantine sans y avoir été inscrit au préalable par leur parents.

Ce cas de figure arrive de plus en plus souvent et nous proposons donc de facturer ces repas au tarif de 7.00 euros par repas.

Le conseil municipal approuve le tarif de 7.00 euros pour les repas exceptionnels et imprévus.

Approuvé à l'unanimité - Délibération 75/2026

3b-Instauration d'un tarif pour la discipline « Barre à terre »

Mme Robert directrice de l'école Municipale de Danse propose une nouvelle discipline : l'atelier « Barre à Terre » au tarif de 68€ pour les Wéziens et 85€ pour les non-Wéziens.

Tarif identique à l'atelier de comédie musicale.

Le conseil municipal approuve le tarif proposé pour la discipline « Barre à Terre ».

Approuvé à l'unanimité - Délibération 76/2026

RESSOURCES HUMAINES

4-Modification du tableau des effectifs (filière administrative et culturelle)

Filière administrative

Un agent de la mairie a obtenu le concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.
Il convient donc de créer ce poste au 1^{er} octobre 2026.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste **d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe** à temps complet au 1^{er} octobre 2026.

Approuvé à l'unanimité - Délibération 77/2026

Le poste initial n'est pas supprimé car nous intégrerons à compter du 7 octobre 2026 un agent après une longue période de stage qui s'est avéré très concluant.

Filière culturelle

La coordinatrice actuelle de la Tuilerie va quitter la commune pour suivre son conjoint muté en province. Elle était placée dans la filière administrative car elle était à mi-temps en mairie. Son poste sera supprimé après épuisement de ses congés.

Il convient de la remplacer et pour cela nous devons créer un poste d'assistant de conservation (catégorie B) au 3 septembre 2026. Cette personne sera à temps complet à la Tuilerie.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste **d'assistant de conservation** à temps complet au 3 septembre 2026.

Approuvé à l'unanimité - Délibération 78/2026

5-Jurys École de Musique

Des examens de fin d'année ont eu lieu en juin 2026 à l'école municipale de musique. Il a fallu prendre 5 personnes extérieures pour les jurys.

Il y a donc lieu de les rémunérer à hauteur de 110.00 euros pour chaque examen :

- flûte traversière : 110 €
- piano et oral de formation musicale : 220 €
- violon : 110 €
- guitare : 110 €
- 3 répétitions pour concert de fin d'année, chef d'orchestre concert fête de la musique : 350 €

Le conseil municipal approuve le versement de ces indemnités pour les jurys d'examen.

Approuvé à l'unanimité - Délibération 79/2026

6- Indemnité trimestrielle versée au professeur de chant de l'atelier comédie musicale de l'école de danse

L'école de danse a mis en place un cours de chant pour l'atelier comédie musicale et depuis 2 ans un intervenant extérieur donne ces cours.

Il y a lieu de prendre 1 délibération d'octobre 2026 à juin 2027 moyennant rémunération.

Jusqu'à présent il effectuait 2 heures par mois pour 60 € payables par trimestre.

Cette année il effectuera 4 heures soit 120 € par mois.

Le conseil municipal approuve ces modalités de versement.

Approuvé à l'unanimité - Délibération 80/2026

AFFAIRES GÉNÉRALES

7- Reprise de concessions au cimetière communal

Lorsque les concessions de cimetière arrivent à échéance ou sont en état d'abandon, une procédure de reprise de concession est lancée par les services de la mairie.

L'objectif est de retrouver les ayants droits pour qu'ils renouvellent ou nous abandonnent la concession. A l'issue de cette procédure, si les ayants droits n'ont pas été retrouvés, le conseil municipal doit approuver la reprise de ces concessions. Pour info, si les concessions sont vides, elles seront aussitôt disponibles pour d'autres familles.

Si un ou plusieurs corps y sont inhumés, il sera procédé, aux frais de la commune, à une réduction des corps qui seront mis dans un reliquaire et déposé ensuite dans l'ossuaire communal.

Le conseil municipal approuve la reprise des concessions B38 et B39 par la commune.

Approuvé à l'unanimité - Délibération 81/2026

8- Instauration du dispositif du « Permis Citoyen du Val d'Oise »

C'est un nouveau dispositif, initié par le Département en partenariat avec les communes qui le souhaitent.

Il consiste à financer une aide au permis de conduire de 500.00 euros pour un jeune de 18 à 25 ans.

En contrepartie, le jeune doit s'engager à réaliser 20 heures de travail bénévole auprès de la collectivité.

Une convention de bénévolat entre la commune de Saint-Witz et le jeune sera alors rédigée.

Le conseil municipal approuve ce dispositif.

Approuvé à l'unanimité - Délibération 82/2026

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

9- Désignation des représentants au sein des 18 commissions intercommunautaires

Pour chacune des 18 commissions de la communauté d'agglomération, il nous faut pour chacune d'entre elle désigner un titulaire et un suppléant.

Commissions	Titulaire	Suppléant
Finances, budget, observatoire fiscal	<i>C. Virlogeux</i>	<i>H. Chatelain</i>
Aménagement du territoire - SCOT	<i>N. Ferté</i>	<i>J. Morell</i>
Rénovation urbaine – NPNRU	<i>N. Ferté</i>	<i>J. Morell</i>
Habitat – PLHI – précarité énergétique	<i>N. Ferté</i>	<i>O. Herbin</i>
Développement durable – déchets ménagers – trame verte et bleue - agriculture	<i>N. Ferté</i>	<i>O. Herbin</i>
Ruralité – Commerce de proximité	<i>S. Daudré</i>	<i>J. Morell</i>
Eau – Assainissement - GEMAPI	<i>J. Morell</i>	<i>N. Ferté</i>
Mobilité - Transport	<i>S. Daudré</i>	<i>H. Chatelain</i>
Petite enfance	<i>F. Le Bec</i>	<i>J. Martin</i>
Handicap – Santé –	<i>J. Deniau</i>	<i>N. Bourdin</i> <i>J. Martin</i>
Violences intrafamiliales – droit des femmes	<i>J. Deniau</i>	<i>N. Ferté</i>
Sécurité – Sureté - Vidéoprotection	<i>N. Ferté</i>	<i>M. Lebrun</i>
Bâtiments intercommunaux – travaux - voiries	<i>O. Herbin</i>	<i>J-L. Di Meo</i>
Sports	<i>M. Lebrun</i>	<i>J. Raimbault</i>
Numérique – Nouvelles technologies - Informatique	<i>M. Lebrun</i>	<i>J. Raimbault</i>
Culture - Patrimoine	<i>J. Deniau</i>	<i>C. Baron</i>
Politique de la ville – Formation – Emploi – Insertion professionnelle	<i>H. Dréville</i>	<i>S. Daudré</i>
Développement économique	<i>S. Daudré</i>	<i>A. Sterlin</i>

Approuvé à l'unanimité - Délibération 83/2026

DIVERS

Mathieu Lebrun : lecture de la Tribune de Vémars qui sera annexée au PV.

« Saint-Witz, le 03/09/2026.

***Tribune relative au Football Club
Vémars / Saint-Witz***

Madame le Maire, chers collègues,

Je souhaite prendre la parole ce soir pour porter à la connaissance du conseil, et par extension des Wéziennes et Wéziens qui suivent nos débats, notre position sur des propos récemment tenus au conseil municipal de Vémars du 10 juin 2026, concernant le Football Club Vémars / Saint-Witz.

Ces propos, désormais consignés dans un procès-verbal public, laissent entendre que Saint-Witz aurait été sollicitée par Vémars pour entretenir le terrain et investir dans les équipements. Il n'en est rien. L'objet de notre rencontre avec la mairie de Vémars n'avait aucun rapport avec ce qui est rapporté dans leur procès-verbal.

Nous avons en revanche profité de cette rencontre pour solliciter Vémars sur une participation accrue à l'entretien des terrains : leur subvention au club, quoique plus élevée que la nôtre, ne couvre en effet aucunement les frais d'entretien et d'investissement supportés par Saint-Witz sur ses propres équipements, alors même que les licenciés wéziens ne représentent que 37 % des effectifs du club. Je rappelle donc, pour rétablir les faits, que c'est Saint-Witz qui a pris, à la suite de sa propre rencontre avec le club le 11 avril 2026, l'ensemble des initiatives en faveur du Football Club Vémars / Saint-Witz : vote et versement d'une subvention de 4 000 euros, reprise de l'entretien régulier du terrain du stade Charles Péguy tous les dix jours, commande de nouveaux filets, remise en peinture des cages de but, et commande de nouvelles cages pour le stade Guy Drut, dont la livraison est imminente. Je précise, à ce jour, que le club n'a pour sa part reçu le versement que d'une partie de la subvention accordée par la mairie de Vémars, ce qui le place dans une situation de trésorerie particulièrement délicate. Le solde de la subvention lui sera versé en 2 fois, en fin d'année et en fin de saison.

Ces décisions résultent exclusivement de nos propres délibérations municipales, et non d'une quelconque sollicitation extérieure.

Cette tribune n'a pas d'autre objet que de rétablir les faits, et je demande à Madame/Monsieur le secrétaire de séance qu'elle soit annexée dans son intégralité au procès-verbal de ce conseil.

Je vous remercie de votre attention.

Mathieu Lebrun,

*Adjoint au Maire pour la Vie Associative,
la Communication, la Citoyenneté
et l'Informatique*

Julie Deniau : le livret de la Tuilerie est édité. La distribution s'effectuera courant septembre.

L'ouverture des activités culturelles est prévue le 2 octobre.

Remerciements pour le travail réalisé par Florence qui va quitter la commune prochainement.

La fête du village se tiendra le samedi 5 septembre à la fin du forum des associations et se terminera par un feu d'artifices.

Olivier Herbin : les travaux de la partie basse de la rue de Montmélian sont achevés depuis mi-juillet.

Les travaux sur la partie haute commenceront mi-septembre.

L'installation d'un éclairage intelligent piloté par le téléphone portable est prévu sur la rue de Montmélian et sera étendu aux grandes artères de la commune en fonction de la situation budgétaire.

Les travaux du Moulin sont en cours et devraient durer 12 mois et ceux du Phare, 6 mois.

L'entretien des espaces verts sont satisfaisants.

Les services techniques ont ramassé 300 kg de déchets sur la commune durant l'été.

Le service Technique a été remercié par le directeur de l'école pour le travail effectué cet été.

L'entretien/rénovation des trottoirs de la Maisonnaie 2 est amorcé.

Mathieu Lebrun : le Forum des associations du samedi 5 septembre se tiendra du 10h à 14h.

La Gazette paraîtra fin septembre.

Communication : panneau Pocket + sera bientôt diffusé aux administrés.

Fanny Le Bec : la rentrée s'est bien passée. Cette année, il y a l'ouverture d'une 14^{ème} classe, ce qui donne un effectif moyen de 24 à 25 élèves par classe.

Nous avons pu faire l'acquisition de 4 climatiseurs en école primaire et 2 en maternelle.

Crèche : une nouvelle psychologue a commencé cette rentrée scolaire.

ALSH : tout se passe bien. Le séjour estival s'est bien passé. Il y a de plus en plus d'ados ayant 16 ans passés.

CCAS : un questionnaire sera envoyé pour recenser les besoins des administrés.

Woody Bus : cela consiste au ramassage scolaire de 6 à 8 enfants. Il sera conduit par un animateur qui devra pédaler avec les enfants. C'est écologique. Une subvention a été demandée à la CARPF qui financera cet achat à hauteur de 50% du reste à charge.

APEEPW : l'association a été remerciée pour la bonne collaboration.

Sibylle Daudré : les numéros de bus ont changé dans un souci d'uniformisation.

Cartes d'abonnements KEOLIS : le contact privilégié en mairie est Valérie – Une réflexion est menée pour un nouveau trajet afin d'établir une correspondance avec le RER D.

M. Tony Dias de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France viendra prochainement à notre rencontre pour nous présenter le schéma directeur cyclable.

Concernant les animations du Marché du vendredi soir, le résultat est mitigé On va questionner les commerçants pour connaître leurs attentes.

La première commission sur le développement économique du 6 juillet s'est bien passée. Nous projeterons un petit déjeuner avec les entrepreneurs de Saint-Witz.

Nadège Ferté : a assisté à la réunion dans le cadre du projet Agoralim projet structurant pour notre Département situé à Goussainville ainsi qu'à la COP d'Ile-de-France durant lequel a été évoqué les changements climatiques à venir et ses conséquences. Il en ressort une certaine inquiétude et incertitude sur le pic caniculaire qui pourrait atteindre jusqu'à 50° à l'ombre.

Christophe Virlogeux : annonce qu'il y aura bientôt une projection des finances de fin d'année.

La réunion du CST s'est tenue cet été. Le règlement intérieur des services a été mis à jour et le DUERP est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire a proposé au public d'intervenir.

➤ **Rue de Montmélian** – Mme FERTÉ confirme l'installation de chicanes afin de végétaliser la rue et diminuer la vitesse.

➤ **Jean-Charles Bocquet**, ancien élu, demande si le projet pédagogique va continuer. Mme LE BEC confirme que oui.

La Fontaine de Saint-Witz aurait besoin d'un « rafraîchissement ». Il faudrait trouver des bénévoles pour remettre ce site en état.

La journée de participation citoyenne démarrera au printemps 2027.

Problèmes de ramassage des ordures ménagères : Le SIGIDURS a été sollicité pour cela et une réunion est programmée.

Le changement climatique a un impact sur les jeunes arbres et de leur entretien doit être repensé. Un administré propose son aide pour aider la commune dans ce domaine.

Nous allons solliciter le Préfet pour être plus pragmatique sur la gestion des eaux.

La Journée Nationale de Résilience est prévue le 14 octobre 2026.

- Mathieu Lebrun : les réunions de quartier vont démarrer à partir de la fin du mois de septembre.
- Rue de Montmélian – un administré demande s'il est prévu de créer un passage piéton et déplore le manque de bateaux devant les maisons.
- Cimetière : difficulté d'ouvrir la porte à cause des racines des arbres qui gênent et le manque de poignée.
Le problème de la végétation trop invasive est abordé.
Il est demandé que les tombes soient nettoyées après le passage du service technique.

Fin de la séance à 22h00.

La secrétaire
Hélène Dréville



La Secrétaire Auxiliaire
Véronique Joly



Le Maire
Nadège Ferté



Conseil Municipal du 3 septembre 2026

Page 10